



Paris, le 18 janvier 2019

Monsieur François de RUGY
Ministre d'Etat
Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard St Germain
75 007 PARIS

Objet : Avenir des Directions Interdépartementales des Routes – Avenir de la DIR Est
N. Réf. : JH/JH 19012

Monsieur le Ministre d'Etat,

En marge de la cérémonie des vœux du 8 janvier, vous avez bien voulu m'informer du rendu du rapport du CGEDD concernant l'avenir des DIR.

Par la présente, j'ai l'honneur d'en solliciter la communication, ainsi que l'ouverture d'une concertation avant toute décision qui pourrait en découler.

Je vous rappelle à ce propos que FO est opposée à tout nouveau transfert de gestion de l'actuel réseau routier national aux collectivités ou sociétés d'autoroute, et que FO s'oppose à toute opération de vente à la découpe des DIR

Par ailleurs, concernant l'impact potentiel de la création d'une collectivité unique alsacienne, nous confirmons la demande de FO de l'étude d'une solution de mise à disposition de la DIR Est auprès de la nouvelle collectivité pour assurer la gestion du réseau routier appelé à être transféré, dans le cadre du projet de loi en préparation. Cette solution apparaît comme la seule assurant l'unité de gestion du réseau routier national structurant non-concédé, de l'unité de la DIR Est, ainsi que des droits et statuts de ses personnels.

Sur ce même sujet, alors que l'ouverture prochaine du débat parlementaire a été annoncée par le gouvernement, nous demandons la consultation du CTM sur le projet de loi dans le respect de ses prérogatives réglementaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Secrétaire général

Jean Hédou

Copies :

Madame la Ministre en charge des Transports

Madame la Secrétaire générale du MTES/MCTRCT